

Séjours de rupture. Une charte pour mieux les encadrer

En 2003, un drame avait jeté le discrédit sur les séjours de rupture. Afin qu'il n'y ait plus d'amalgame, les membres d'« Oser » ont élaboré une charte. Une façon de prouver leur sérieux.

Martine Le Moal, secrétaire d'« Oser » et directrice d'Extra-balle; Thierry Tichit, président et directeur d'un centre à Quimper; Nacim Arris, vice-président et gérant du Parcours Bonkoukou en Essonne, et Laurent Arroyo, trésorier et directeur du centre de Telgruc-sur-Mer, étaient en réunion, hier et mardi, à Ploumagoar.

Photo N. C.



L'affaire avait ému le public en 2003. Cyril, un Finistérien âgé de 15 ans, trouvait la mort en Zambie, alors qu'il participait à un séjour dit de rupture. Un séjour où le jeune homme avait connu violences et humiliations. En octobre 2010, l'animateur a été condamné à neuf ans de prison.

Charte et cahier des charges

Afin que cela ne se reproduise plus, 18 structures organisatrices de séjours, dont quatre Bretonnes (1), se sont réunies au sein de l'association « Oser » (2), en 2009. Leur objectif : démontrer le sérieux de leur travail, à travers une charte des séjours et un cahier des charges. « Ce que nous disons c'est : D'accord, il s'est passé cela, mais tout le monde ne travaille pas com-

me ça », souligne Thierry Tichit, président de l'association et directeur du Dispositif d'accueil diversifié (Dad), à Quimper.

Un vide juridique

Pour élaborer ses documents de travail, « Oser » a d'ailleurs suivi les préconisations de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) et de l'IGSJ (Inspection générale des services judiciaires), à la suite de l'enquête menée auprès des structures organisatrices de séjours, après le décès de Cyril. Encadrement, mesures sanitaires, démarches administratives, tout y est détaillé. Et chaque membre doit y adhérer.

Mais si les professionnels s'organisent, cela ne leur suffit pas. « Nous revendiquons aujourd'hui, auprès du ministère de la Justice,

un texte de cadrage de nos activités. Il y a un vide juridique sur la spécificité des séjours de rupture », explique le président.

1% des jeunes placés

Même si ces séjours ne concernent qu'1% des jeunes placés, ils restent une véritable alternative éducative à l'incarcération ou l'hospitalisation. « C'est une alternative au tout répressif. Nous sommes plutôt dans la présentation », note Martine Le Moal, secrétaire de l'association et directrice d'Extra-balle de Ploumagoar.

Âgés en moyenne de 16 ans, les jeunes, considérés comme très difficiles mais tous volontaires, y trouvent une seconde chance. Celle qui leur permet ensuite de poursuivre des études et de se réinsérer dans la société. « Nous avons des jeu-

nes qui sont partis en Afrique et qui sont aujourd'hui scolarisés au lycée Notre-Dame, de Guingamp, ou au Restmeur, de Pabu », confie Martine Le Moal.

« Nous obtenons de bons résultats lorsqu'il s'agit d'un premier placement », confirme Nacim Arris, vice-président et directeur du Parcours Bonkoukou dans l'Essonne. Et Thierry Tichit de conclure : « Avec les séjours de rupture, nous pouvons éviter que les jeunes soient placés à long terme ».

Catherine Nicol

1. Extra-balle de Ploumagoar, Dispositif d'accueil diversifié de Quimper, Ribinad de Telgruc-sur-Mer et la structure de Locmiquélic.
2. Organisation de séjours éducatifs dits de rupture, basée à Paris.